



# FOIRE AUX QUESTIONS :

## Financement de soutien aux entreprises et aux collectivités touchées par les annulations du service de barge

Qu'est-ce que le financement de soutien aux entreprises et aux collectivités touchées par les annulations du service de barge?

Le financement de soutien aux entreprises et aux collectivités touchées par les annulations du service de barge en 2024 est un financement ponctuel du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement pour soutenir les régions du Sahtu et de Beaufort-Delta qui ont été directement touchées par l'annulation du service réapprovisionnement par barge au cours de l'été 2024.

À quoi sert ce financement?

Le financement vise à compenser les frais occasionnés par le recours à d'autres méthodes de transport pour réapprovisionner en biens essentiels les collectivités après l'annulation du service de barge.

Quelles sont les régions concernées par l'annulation du service réapprovisionnement par barge au cours de l'été 2024?

Les régions du Sahtu et de Beaufort-Delta.

Je vis à Fort Smith. Est-ce que mon entreprise est admissible au financement?

Les entreprises ou tout autre demandeur se trouvant en dehors des régions du Sahtu et de Beaufort-Delta ne sont pas admissibles à ce financement, sauf s'ils peuvent démontrer que l'annulation du service de barge a eu des retombées négatives sur les activités qu'ils mènent dans les régions du Sahtu ou de Beaufort-Delta. Les demandes doivent être envoyées au bureau régional où les activités se déroulent. Les demandes provenant d'entreprises et d'organisations situées dans les régions touchées pourraient être traitées en priorité.

Quel est le budget global de ce financement?

Le budget total est de 1,8 million de dollars.



## Quel est le montant du financement auquel je peux prétendre?

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 30 000 \$. Pour savoir comment calculer le montant auquel je suis admissible, lisez la question suivante.

## Comment présenter une candidature?

Les formulaires de demande et les lignes directrices sont disponibles sur le site Web du MITI et auprès des bureaux régionaux du MITI des régions de Beaufort-Delta et du Sahtu. Les demandeurs doivent prouver que les frais de transport qu'ils ont dû payer pour les marchandises essentielles à expédier après l'annulation du service de barge étaient plus élevés. Par exemple, des factures de cette année ou de l'année dernière (avant l'annulation du service de barge) indiquant les frais d'expédition par barge pour les comparer avec les factures ou les devis (après l'annulation du service de barge) indiquant les frais d'expédition de la même marchandise en utilisant une autre méthode.

On vous recommande de vous adresser à votre représentant régional du MITI avant de déposer votre demande, si vous avez des questions sur la manière de calculer la différence entre les coûts d'expédition ou sur les documents justificatifs dont vous pourriez avoir besoin.

Vous pouvez soumettre votre demande dûment remplie en personne à votre bureau régional du MITI ou par courriel.

## Quelle est la date limite?

Vous pouvez soumettre votre demande au bureau du MITI de votre région à tout moment avant le 7 mars 2025.

Remarque importante : Les fonds seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à leur épuisement.

## Qu'entend-on par marchandises essentielles?

Le combustible pour le chauffage, la nourriture, les fournitures médicales et les matériaux de construction sont considérés comme des marchandises essentielles.

L'expédition d'autres marchandises peut faire l'objet d'un financement si vous pouvez démontrer qu'elles sont essentielles à l'économie locale ou à la viabilité financière de votre entreprise.



---

J'ignore si mon entreprise possède des marchandises essentielles. À qui puis-je m'adresser?

Si vous avez besoin d'aide pour déterminer la nature d'une marchandise essentielle, veuillez vous adresser au service de soutien aux entreprises de votre bureau régional du MITI :

Bureau régional de Beaufort-Delta

867-678-8023

[Beaufort\\_Delta\\_ITI@gov.nt.ca](mailto:Beaufort_Delta_ITI@gov.nt.ca)

Bureau régional du Sahtú

867-587-7171, poste 1001

[Sahtu\\_ITI@gov.nt.ca](mailto:Sahtu_ITI@gov.nt.ca)

---

Quand serai-je avisé si ma demande est approuvée?

Nous vous informerons si votre demande est approuvée dans les 15 jours ouvrables suivant sa réception par le bureau du MITI de votre région si elle est dûment remplie et qu'elle contient tous les documents justificatifs requis.

Si je reçois un financement, est-il imposable?

Oui, ce financement est imposable.

Que se passera-t-il si je ne produis pas de rapport expliquant comment le financement a aidé mon entreprise?

Le rapport doit être remis au plus tard le 31 mai 2025, et de préférence avant cette date. Selon les exigences de l'accord de contribution que vous signerez, vous devez présenter un rapport si votre demande d'aide financière est approuvée.

Si vous ne soumettez pas les rapports requis, vous devrez rembourser le montant que vous avez reçu.

---



---

Le montant que vous pouvez demander correspond à l'écart entre le coût d'expédition de vos marchandises par barge et le coût d'expédition des mêmes marchandises par un autre mode de transport (par exemple, le fret aérien ou la route).

Voici quelques exemples pour calculer ces coûts :

- **1<sup>er</sup> exemple : Norman Wells**
  - Coût du transport par barge : 400 \$
  - Coût du moyen de transport de remplacement : 1 322,77 \$
  - Calcul :  $(1\ 322,77\ \$ - 400\ \$) * 50\ \% = 461,39\ \$$  par tonne métrique en financement
- **2<sup>e</sup> exemple : Tulita**
  - Coût du transport par barge 400 \$
  - Coût du moyen de transport de remplacement : 2 425,08 \$
  - Calcul :  $(2\ 425,08\ \$ - 400\ \$) * 50\ \% = 1\ 012,54\ \$$  par tonne métrique en financement
- **3<sup>e</sup> exemple : Inuvik**
  - Coût du transport par barge 572 \$
  - Coût du moyen de transport de remplacement : 5 503 \$
  - Calcul :  $(5\ 503\ \$ - 572\ \$) * 50\ \% = 2\ 465,50\ \$$  par tonne métrique en soutien (réduction potentielle avec l'accès routier)

*Le montant par tonne réclamé peut aller jusqu'à un maximum de 30 000 \$ par demandeur.*

---